

COMITE DE PROGRAMMATION LEADER Consultation écrite du 20 avril 2020  
PROCES VERBAL

**Objet : Modification par notification de la maquette financière LEADER**

**1. Organisation de la consultation**

**Forme** : Consultation écrite par voie électronique conformément à l'article 7 du règlement intérieur du comité de programmation du GAL de la Déodatie.

**Date** : Envoyé le 20 avril 2020

**Durée** : 15 jours ouvrables soit jusqu'au 09 mai à minuit

**Conditions** : Sans réponse, l'avis est considéré favorable

**Public consulté** : Les membres titulaires du comité de programmation (19)

**Mesdames** : Patricia CALBRIX, Edith COLLIN, Christelle IRMOULI, Claude KIENER

**Messieurs** : Pascal ALTMANN, Claude BARLIER, Guy DESRUES, Guy DROCCHI, Luc EVRARD, Patrice FEVE, Jean Claude FOMBARON, Philippe GEORGEL, Didier GILLE, Denis HENRY, Bernard MAETZ, Pascal MOHR, Bernard ROPP, Jean Louis THIRIET, Philippe WELSCH

**Public associé pour avis** :

**Mesdames** : Sophie CHRETIEN (Conseil Régional), Martine GIMMILLARO (Conseillère Départementale), Florence LAURENT (Conseil Départemental), Marie Aude VISINE (ASP)

**Messieurs** : David VALENCE (Conseiller Régional)

**2. Rappel du point soumis à la consultation :**

Suite aux élections qui ne sont pas finalisées à ce jour, le comité de programmation continue à exister dans sa forme actuelle dans l'attente des nouveaux élus.

Je vous sollicite donc pour une consultation écrite liée à la répartition financière de l'enveloppe, conformément à l'article 7 du règlement intérieur du comité de programmation du GAL de la Déodatie.

En effet, suite aux projets qui arrivent en programmation, nous devons répartir l'enveloppe financière différemment et procéder à une ventilation de fiches à fiches de telle façon que le montant de chaque fiche soit suffisamment abondée.

Cette répartition est conforme à la décision du comité de programmation de tenir compte des projets arrivés pour ventiler l'enveloppe et non de bloquer les fiches aux montants déjà définis.

Proposition de modification de la maquette financière LEADER 2014-2020

139 - PETR DU PAYS DE LA DEODATIE		montant alloué par fiche au 14/05/2019	montant proposé à date d'effet du 01/03/2020	% observé		
19.2	1	Valoriser le tourisme de mémoire	110 316,80 €	117 500,00 €	6,51%	
19.2	2	Structurer et valoriser le territoire en dynamisant la complémentarité touristique des espaces	321 787,80 €	284 500,00 €	-11,59%	37 287,80 €
19.2	3	Faire de l'écotourisme et de la biodiversité une fusion essentielle	186 992,56 €	121 500,00 €	-35,02%	65 492,56 €
19.2	4	Accompagner le développement d'activités nouvelles dans la filière bois-forêt	24 269,57 €	40 700,00 €	67,70%	
19.2	5	Préserver et soutenir les activités agricoles	218 977,24 €	241 500,00 €	10,29%	
19.2	6	Accompagner le maintien d'activités artisanales et de commerces en milieu rural	102 001,41 €	154 782,91 €	51,75%	
19.2	7	Favoriser une nouvelle économie verte ou technologique entreprenante et innovante	30 000,00 €	29 700,00 €	-1,00%	300,00 €
19.3	8	Structurer une coopération interterritoriale et transnationale	131 392,07 €	119 650,00 €	-8,94%	11 742,07 €
19.4	9	Animation et fonctionnement du GAL	295 045,46 €	310 950,00 €	5,39%	
			1 420 782,91 €	1 420 782,91 €	8,08%	114 822,43 €
			soit une variation négative de	114 822,43 €		
				soit	8,08%	de la maquette totale

**Documents fournis :** Tableau de l'annexe financière

**3. Décision de la consultation écrite :**

Réponses reçues : Six

Réponses positives : Six

Les non réponses sont considérées favorables

La nouvelle répartition est approuvée à l'unanimité dans sa totalité avec les modifications soumises à la consultation écrite décrites ci-dessus.

Conformément à l'article 4.4.2 de la convention tripartite LEADER, si le transfert entre fiches-actions entraîne une variation inférieure ou égale à 30% du montant total de la maquette FEADER du GAL, la modification fait l'objet d'une notification.

Dans le cas présent, le montant total de diminution des fiches-actions est de 114 822,43€ sur une enveloppe globale de 1 420 782,91€ soit une diminution de 8,08% de la maquette globale.

A SAINT-DIE-des-VOSGES le 11 mai 2020

Le Président du GAL du Pays de la Déodatie  
Pascal MOHR

